

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS66

présenté par

M. Christophe, Mme Firmin Le Bodo, M. Borowczyk, M. Lurton, Mme Sanquer et M. Vercamer

ARTICLE 16

Après l'alinéa 40, insérer l'alinéa suivant :

« *e) (nouveau)* L'accès des personnes en situation de handicap à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Parmi les missions confiées à France compétences, il est proposé d'ajouter une mission en faveur des personnes en situation de handicap : celle de renforcer l'accès à la formation professionnelle et à l'apprentissage pour ce public.